

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville d'
VESNES LES AUBERT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*-Délibérations du Conseil Municipal-
du 06 avril 2018*

*Hôtel de Ville
Rue Camélinat – 59129 AVESNES LES AUBERT
03 27 82 29 19 / Fax : 03 27 82 29 11 / www.avesnes-les-aubert.fr*

59	000	037	DELIBERATION N° 3/06/04/2018 DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de conseillers en exercice	27
Département du NORD				Nombre de conseillers présents	17
Séance du 06 Avril 18				Nombre de suffrages exprimés	23
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT					

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme TESSON Roselyne, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. BASQUIN Alexandre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2016		189 937,42		949 639,69	0,00	1 139 577,11
Résultats affectés		255 122,58	255 122,58		255 122,58	255 122,58
Opérations de l'exercice	656 999,26	409 250,78	2 705 671,75	2 976 986,84	3 362 671,01	3 386 237,62
TOTAUX	656 999,26	854 310,78	2 960 794,33	3 926 626,53	3 617 793,59	4 790 937,31
Résultats de clôture		197 311,52		965 832,20	0,00	1 163 143,72
Restes à réaliser	726 400,00	110 000,00			726 400,00	110 000,00
TOTAUX CUMULES	726 400,00	307 311,52		965 832,20	726 400,00	1 273 143,72
RESULT. DEFINITIFS	419 086,48			965 832,20		546 743,72
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20180408-060418_CA2017-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Raçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

S L D

ID : 059-215900374-20180406-060418_CA2017-BF

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20180406-080418_CA2017-BF

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identifiés de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J.-C. PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J.-M. BERNIER, J.-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H.-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Ayant donné procuration : Mmes et MM. M.-P. BEAUVOIS à R. TESSON, C. PORTIER à J.-C. PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J.-M. BERNIER.

Absentes : Mmes I. SAKALOWSKI, S. SANTER.

VOTE

Pour :	23
Abstentions :	0
Contre :	0

M. le Maire ne prend pas part au vote (+ 1 proc. D. GERNEZ)

Pour expédition conforme, le 06 Avril 2018

Le Maire,

Alexandre BASQUIN



Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

S L O

ID : 059-215900374-20180406-060418_CA2017-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

NOTE DE PRESENTATION FINANCIERE

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire. Celui-ci doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

D'autre part, l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président et que le Maire doit se retirer au moment du vote.

L'Ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du budget principal ainsi que les Comptes Administratifs des éventuels budgets annexes.

Les réalisations de l'exercice s'établissent par section comme suit :

- section de fonctionnement (hors affectation)
 - o dépenses : 2.705.671,75€
 - o recettes : 2.976.986,84€

- section d'investissement
 - o dépenses : 656.999,20€
 - o recettes : 664.373,36€

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est à noter notamment et à titre de précision, que les charges à caractère général se sont élevées à 826.882,97€ (soit 30,56 % des charges de fonctionnement). Les charges de personnel étaient de 1.279.482,55€ (soit 47,29 % des charges de fonctionnement).

Pour les recettes de fonctionnement, il est à noter que les deux postes les plus importants sont les impôts et taxes : 1.239.023,54€ (soit 41,62 % des recettes de fonctionnement) et les dotations et participations : 1.371.577,03€ (soit 46,07 % des recettes de fonctionnement).

Pour les dépenses d'investissement, nous pouvons noter notamment que les dépenses d'équipement s'élèvent à 474.229,47€.

Le capital des emprunts s'est élevé à 155.300,69€.

En recettes d'investissement, le montant des subventions perçues s'élève à 136.701,86€.

Enfin, il est à noter que 255.122,58€ proviennent de l'affectation de l'excédent de fonctionnement des années antérieures.

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Compte Administratif 2017 présente les résultats définitifs suivants :

- section de fonctionnement : + 965.832,20 €
- section d'investissement : - 419.088,48 €



AVESNES LES AUBERT - COMMUNE AVESNES AUBERT -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3/06/04/2018

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Article 6

SLO

ID : 058-215900374-20180406-060418_CA2017-BF

- AVESNES LES AUBERT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVESNES LES AUBERT

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : COMMUNE AVESNES AUBERT (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	2 705 671,75	G	2 976 986,64
Section d'investissement	B	658 999,28	H	664 373,36

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		+	
Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	694 517,11 (si excédent)
Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	189 937,42 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+D	3 362 671,01	= G+H+J	4 525 814,73
---------------------------------------	----------------	---------------------	----------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	E	0,00	K	0,00
	F	728 400,00	L	110 000,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	728 400,00	= K+L	110 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	= A+C+E	2 705 671,75	= G+H+K	3 671 503,95
	= B+D+F	1 383 399,28	= H+J+L	964 310,78
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 089 071,01	= G+H+I+J+K+L	4 635 814,73

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élu	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 728 400,00	L 110 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	110 000,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Annulé le

SLO

AVESNES LES AUBERT - COMMUNE AVESNES AUBERT - C.A. 2017

ID=069-216900374-20160406-069416-GA2017-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 900,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	308 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	413 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



VESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord.

Arrondissement de Cambrai

Canton de Carnières

Tel : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AVESNES-LES-AUBERT, le 26/02/2018

**ETAT DES DEPENSES ENGAGEES
NON MANDATEES
ANNEE 2017**

Imputation	Libellé	Budget 2017	Réalisé	Reste à réaliser
OPERATION : TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS DE VOIRIE				
820-2151-9008	Réseaux de voirie	20.000.00	11.161.20	8.500.00 €
820-2152-9008	Installations de voirie	20.000.00	0	15.000.00 €
820-21568-9008	Autres matériel et outillage incendie	20.000.00	2.825.90	5.000.00 €
OPERATION : EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE				
020-2183-9040	Matériel de bureau et informatique	9.000.00	2.964.00	5.000.00 €
OPERATION : MISE AUX NORMES SECURITE ET ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX				
020-21318-9055	Autres bâtiments publics	30.000.00	0	30.000.00 €
020-2313-9055	Constructions	33.000.00	0	33.000.00 €
OPERATION : AMELIORATION TECHNIQUE ET ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX				
820-2315-9059	Installations, mat. et outill. Techniques	210.000.00	152.584.66	50.000.00 €
OPERATION : REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT REMI				
020-2313-9061	Constructions	350.000.00	17.556.00	330.000.00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

N P U

ID : 059-215900374-20180406-060418_CA2017-BF

OPERATION : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

020-202-9063 Frais réalisation documents d'urbanisme 16.000.00

9.024.60 6.900.00 €

OPERATION : DIVERS BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX

020-2111-9071 Terrains nus 240.000.00

92.179.54 145.000.00 €

020-2138-9071 Autres constructions 60.000.00

1.533.60 58.000.00 €

OPERATION : ACQUISITION MATERIEL DIVERS MAIRIE ET STM

020-2188-9236 Autres immobilisations corporelles 70.000.00

16.147.81 40.000.00 €

TOTAL 726.400.00 €

Le Maire,

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
le Maire
Mme Roselyne TESSON



TRESORERIE
D'AVESNES LES ALBERT
27, place de l'Eglise
59129 AVESNES LES ALBERT
03 21 67 11 62 - Fax 03 27 79 08 63

Véronique GROCKOWIAK
Inspectrice des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le **SFD**
ID : 058-215800374-20180406-080416_CA2017-BF



AVESNES-LES-AUBERT

Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arondissement de Cambrai

Canton de Cambrères

Tel : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

AVESNES-LES-AUBERT, le 26/02/2018

**ETAT DES RECETTES JUSTIFIEES
NON REALISEES
ANNEE 2017**

Imputation	Libellé	Bndget 2017	Réalisé	Reste à réaliser
OPERATION : TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS DE VOIRIE				
820-1342-9008	Amendes de police	5.000,00	0	5.000.00 €
OPERATION : REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT REMI				
020-1323-9061	Subvention Département	150.000,00	45.000,00	105.000.00 €

TOTAL 110.000.00 €

TRESORERIE
D'AVESNES LES AUBERT
27, place de l'Esplanade
F0129 AVESNES LES AUBERT
03 27 82 29 19 - Fax 03 27 82 29 11

Le Maire,



**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Yves Roselyne VESSON

Yves Roselyne VESSON

Véronique GROCKOWIAK
Inspectrice des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le **SLO**
ID : 059-215900374-20180408-000416_CA2017-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2016

Reçu en préfecture le 11/04/2016

AVESNES LES AUBERT - COMMUNE AVESNES AUBERT - CA#2016

SLO

ID : 059-215900374-20160406-080418_CA2017-BF

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

(M. le Maire ne prend pas part au vote + 1 procuration D. Gernez)

Date de convocation : 30/03/2016

Présenté par (1) M. Alexandre BASQUIN, Maire,

A AVESNES-LES-AUBERT, le 08/04/2016

M. Alexandre BASQUIN, Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A AVESNES LES AUBERT, le 08/04/2016

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BACQUET GEORGES	Signature
BASQUIN ALEXANDRE	Signature
BEAUVOIS MARIE-PAULE	Procuration à Mme R. Tesson
BERNIER JEANNE-MARIE	Signature
BISIAUX ANDRE	Signature
BOZION FRANCOISE	Signature
CHATELAIN RODOLPHE	Signature
GERNEZ DOMINIQUE	Procuration à M. A. Basquin
GOFFART ANDRE	Signature
HERBIN JEAN-BAPTISTE	Signature
HEZAM HAMZA-ANIS	Signature
LEDUCQ FREDERIC	Procuration à M. G. Bacquet
LESAGE DENISE	Procuration à M. A. Goffart
MAILLARD LAURENT	Signature
MERCIER JACQUES	Signature
MONTEIRO LOPEZ LAURENCE	Procuration à M. A. Sorreamps
MOREAU CLAUDINE	Signature
PARENT ELODIE	Procuration à M. L. Maillard
PAVAUX JEAN-CLAUDE	Signature
PORTIER CAROLE	Procuration à M. Jc. Pavaux
SAKALOWSKI ISABELLE	Absente

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Camion 16

510

ID: 059-215900374-20180406-060418_CA2017-BF

AVESNES LES AUBERT - COMMUNE AVESNES AUBERT - C

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SANTER SYLVIANE	Absente
SANTER THIERRY	Procuration à Mme J.H. Bernier
SORREAU ANNIE	Je
TESSON ROSELYNE	Tesson Roselyne
THERY MATHIEU	
WAXIN VINCENT	

Certifié exécutoire par (1) M. Alexandre BASQUIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2018, et de la publication le 10/04/2018

A AVESNES LES AUBERT, le 10/04/2018

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.



Le Maire,

Alexandre BASQUIN

**DELIBERATION N° 4/06/04/2018
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Avril 2018
concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé
Madame Véronique GROCKOWIAK – Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. BASQUIN Alexandre, Maire**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la jouissance complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Avesnes-les-Aubert, le 06 Avril 2018

Etai~~ent~~ présents : Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C. PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZON, A. GOFFART, J-M. BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avai~~ent~~ donné procuration : Mmes et MM. M-P. BEAUVOIS à R. TESSON, C. PORTIER à J-C. PAVAU, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M. BERNIER.

Absentes : Mmes I. SAKALOWSKI, S. SANTER.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Suffrages exprimés : 25

VOTE Pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Alexandre BASQUIN



Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

S L D

ID : 059-215900374-20180408-4_08_04_2018-DE

TRÉSOR PUBLIC

TRÉS. AVESNES-LEZ-AUBERT

N° CODIQUE 059311

Date d'édition : 09/02/2018



N° 4/06/04/2018

IDENTIFIANT BUDGET 20000

N° de SIRET 21590037400012

**AVESNES-LES-AUBERT -
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2017**

PRÉSENTÉ À

M le directeur régional des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme VERONIQUE GROCKOWIAK

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2017 AU 09/02/2018

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20180408-4_08_04_2018-DE

20000 - AVESNES-LES-AUBERT -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 889 640,00	3 684 764,11	5 574 404,11
Titres de recettes émis (b)	664 373,36	3 008 631,15	3 673 004,51
Réductions de titres (c)	0,00	31 644,31	31 644,31
Recettes nettes (d = a - c)	664 373,36	2 976 986,84	3 641 360,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 889 640,00	3 684 764,11	5 574 404,11
Mandats émis (f)	664 888,68	2 406 305,08	3 071 193,76
Annulations de mandats (g)	7 889,42	100 633,33	108 522,75
Dépenses nettes (h = f - g)	656 999,26	2 705 671,73	3 362 671,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 374,10	271 315,09	278 689,19
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
 Pour en prendre acte le 11/04/2018
 Arrêté le 11/04/2018
 ID: 058-20170074-2018-4-05_04_2018-DE-21

MLL4FH100113-CM0512-C000

20000 - AVESNES-LES-AUBERT -
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	189 937,42	0,00	7 374,10	0,00	197 311,52
Fonctionnement	949 639,69	255 122,58	271 315,09	0,00	965 832,20
TOTAL I	1 139 577,11	255 122,58	278 689,19	0,00	1 163 143,72
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 139 577,11	255 122,58	278 689,19	0,00	1 163 143,72

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
 Pour en prendre acte le 11/04/2018
 Arrêté le 11/04/2018
 ID: 058-20170074-2018-4-05_04_2018-DE-21

MLL4FH100113-CM0512-C000

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____,

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AVESNES-LES-AUBERT - pendant l'année 2017 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____,

Vu par M. Alexandre BASQUIN qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 6/04/2018 par l'organe délibérant.

À Avesnes-lez-Aubert, le 6/04/2018
Le Maire,

Alexandre BASQUIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le _____
ID: 059-2180007-20180404-01-01_20180412

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

OBJET : N° 5/06/04/2018 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017

VOTE :	Pour :	25
	Abstentions :	0
	Contre :	0

EXPOSE DE MADAME ROSELYNE TESSON , ADJOINTE AUX FINANCES, AUX SENIORS ET AU HANDICAP

Il est fait part à l'Assemblée, qu'en vertu de l'instruction M 14, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Il est donc proposé ci-après l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif 2017

1) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2017

Total des Charges :	656 999,26	Total des Produits :	864 373,36
---------------------	------------	----------------------	------------

Résultat :	7 374,10	Résultat Antérieur :	189 937,42
------------	----------	----------------------	------------

Résultat Comptable Cumulé :	197 311,52
-----------------------------	------------

Dépenses engagées non mandatées :	728 400,00
-----------------------------------	------------

Recettes justifiées non réalisées :	110 000,00
-------------------------------------	------------

Résultat Budgétaire :	-419 088,48
-----------------------	-------------

2) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Total des Dépenses :	2 705 671,76	Total des Recettes :	2 976 986,84
----------------------	--------------	----------------------	--------------

Résultat :	271 315,09	Résultat Antérieur :	949 639,69
------------	------------	----------------------	------------

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Résultat de l'année :	271 315,09
-----------------------	------------

Résultat Antérieur :	949 639,69
----------------------	------------

Virement Investissement :	255 122,58
---------------------------	------------

Résultat à affecter :	965 832,20
-----------------------	------------

4) AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le **SLO**
ID : 059-215900374-20180406-5_06_04_2018-DE

Couverture du déficit d'investissement compte 1068

419 088,48

Autofinancement complémentaire compte 1068

0,00

Report à nouveau compte 002

546 743,72

Total affecté à la ligne 001

197 311,52

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette affectation qui sera reprise lors du Budget Primitif 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir pris connaissance

ADOpte l'affectation définitive des résultats 2017 telle que présentée

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Alexandre BASQUIN



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avalent donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 6/06/04/2018 – FISCALITE LOCALE 2018

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide pour l'année 2018 de maintenir les taux communaux d'imposition de la Fiscalité Locale aux mêmes pourcentages que ceux de l'année 2017, à savoir :

- taxe d'habitation taux 14.20 %
- taxe sur le foncier bâti taux 26.47 %
- taxe sur le foncier non bâti taux 62.20 %

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 058-215900374-20180408-6_06_04_2018-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I. RESSOURCES ET ALLOCATIONS CONSTANTES

	Base de l'imposition effective 2017 (col.1 ou col.2)	Taux d'imposition communal 2017 (col.3)	Taux d'imposition plafonné 2018 (col.4)	Base d'imposition prévisionnelle 2018 (col.5)	Produit à taux constant (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation	2 143 491	14,20	>>>	2 176 000	308 992
Taxe foncière (bâti)	1 695 971	26,47	>>>	1 736 000	459 255
Taxe foncière (non bâti)	76 186	62,20	>>>	76 900	47 832
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (col.1)				29 765	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (col.1)				>>>	
Total :					816 079

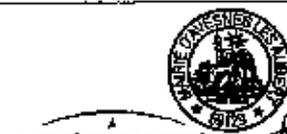
II. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ANTICIPÉ POUR 2018

Produit à base de la taxe d'habitation : 308 992
 Total allocations compensatoires : 87 487
 Produit à base de la taxe foncière : 459 255
 Produit à base de la taxe foncière : 38 593
 Versement GIR :
 Prélèvement GIR :
 TARDOM :
 BCRTP :
Produit total des taxes directes locales anticipé pour 2018 : 816 079

III. CALCUL DES TAUX EN APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou col.3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (col.4)	Taux de référence 2018 (col.5 x col.6)	Taux de référence 2018 (col.5 x col.6)	Base d'imposition prévisionnelle 2018 (col.5)	Produit correspondant (col.5 x col.7)
Taxe d'habitation	14,20	5,76	14,20	14,20	2 176 000	308 992
Taxe foncière (bâti)	26,47	1,00000	26,47	26,47	1 736 000	459 255
Taxe foncière (non bâti)	62,20	0,76976	62,20	62,20	76 900	47 832
CFE	>>>		>>>	>>>		0
Produit total attendu :						816 079

A LILLE La préfet,
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 LAURENT DE JERONIMOY
 le 25 MARS 2018



Avesnes les Aubert le 6/04/18
 Le maire,
Alexandre BASARIN
 FEUILLETS DE RENSEIGNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TRU

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
 Reçu en préfecture le 11/04/2018
 Adressé le 11/04/2018
 S.F.C.P.



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III. USAGERS COMPLÈTEMENT EXEMPTÉS

1. TAXES D'HABITATION :

Taxe d'habitation : 76 849

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste : 2 067

b. ZFU, baux à réhabilitation, QPV : 0

c. Exonération de longue durée (logements sociaux) : 0

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

a. Dotation unique spéciale (TP) : 0

b. Réduction des bases des créations d'établissements : 0

c. Exonération en zones d'aménagement du territoire : 0

d. Autres allocations : 0

Dotation pour perte de THLV : 0

2. BASES NON TAXABLES :

Bases exonérées par la commune municipale :

Taxe foncière (bâti) : 0

Taxe foncière (non bâti) : 0

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 0

Bases exonérées par la loi dans certaines zones :

Taxe foncière (bâti) : 0

Taxe foncière (non bâti) : 0

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 0

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles : 10 168

3. CVAE :

a. CVAE : part relative versée par les entreprises : >>>

b. CVAE : part dégrèvé : >>>

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées : >>>

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées : >>>

4. PRODUIT DES TAXES :

Electricité & hydraulique :

Centrales électriques :

Centrales photovoltaïques :

Centrales hydrauliques :

Transformateurs :

Stations radioélectriques :

Gaz - Stockage, transport...

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau		Taux plafonné 2018 (col.15 - col.16)	Taux 2017 des EPCI (col.16)	Taux de référence 2018 (col.15 - col.16)	MODIFICATIONS SPECIALES DES TAUX DE CFE		Taux de CFE perçus en 2017 par la commune d'agglomération, la commune urbaine ou de commune ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national (col.13)	départemental (col.14)				Taux communales fixés à ne pas dépasser (col.17)	Taux maximum de la tarification spéciale (col.18)	
Taxe d'habitation	24,47	37,56	93,96	10,81000	83,04	>>>	>>>	28,70
Taxe foncière (bâti)	21,00	26,53	66,66	8,07000	56,51	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti)	49,46	55,76	139,40	18,47000	120,93	>>>	>>>	
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Année au titre de laquelle la diminution sera bien a été appliquée :
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sont bien ont été augmentés :



Envoyé en préfecture le 11/04/2018
 Reçu en préfecture le 11/04/2018
 Adressé le 11/04/2018
 S.F.C.P.

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 058-215900374-20180408-08042018BP2018-BF

AVESNES LES AUBERT - COMMUNE AVESNES AUBERT - BP



REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7/06/04/2018

- AVESNES LES AUBERT (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVESNES LES AUBERT

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE AVESNES AUBERT (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

BUDGET PRIMITIF 2018

NOTE DE PRESENTATION FINANCIERE

Le Budget Primitif 2018 (avec reprise des résultats définitifs de l'exercice 2017) s'inscrit dans un contexte qui perdure de contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations provenant de l'Etat, au tarissement des subventionnements et aux transferts de charges.

Il est à rappeler, au regard des obligations légales, les sujets d'importance qui s'imposent à la Commune comme tout particulièrement la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de nos bâtiments communaux.

Il s'agit donc de poursuivre la vigilance engagée sur les dépenses de fonctionnement et de conserver des marges de manœuvre pour alimenter la section d'investissement.

Pour le Budget Primitif 2018, la Section de Fonctionnement s'équilibre ainsi à la somme de 3.448.800€.

Les chapitres principaux en dépenses de cette section sont :

- les charges de personnel prévisionnelles qui s'élèvent à 1.450.000€, à l'identique des prévisions de l'an dernier, calculées au vu de l'état actuel des effectifs et de l'évolution naturelle à prévoir des carrières des fonctionnaires territoriaux ;
- les charges à caractère général s'élèvent à 959.800€. Il s'agit de charges compressibles dont l'objectif majeur reste la recherche de la limitation de ces dépenses ;
- les autres charges de gestion courante s'élèvent à 397.500€.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel des impôts et taxes qui s'élèvent à 1.240.789,28€. Il y a un léger tassement suite à la diminution de l'attribution de compensation en provenance de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis et concernant l'éclairage public.

Les dotations et participations s'élèvent à 1.341.287€, stables par rapport aux sommes effectivement perçues en 2017 et ce, suite au gel de la Dotation Forfaitaire.

La Section d'Investissement est équilibrée à hauteur de 2.557.400€ en progression par rapport à l'an dernier notamment en raison des travaux prévus pour l'accessibilité et la mise aux normes des bâtiments communaux dont une première tranche de la réhabilitation lourde de la Salle des Fêtes ainsi que des acquisitions prévues pour la mise en œuvre du programme de résorption des friches et de réalisation d'un habitat durable et de qualité.

Concernant les dépenses de cette section d'investissement :

- Les nouvelles dépenses d'équipement s'élèvent à 1.401.000€
- Les reports de programmation s'élèvent à 726.400€
- Le remboursement des emprunts en capital s'élève à 140.000€ (en annuités constantes)

Pour les recettes d'investissement, nous pouvons évoquer les reports de subventions de 110.000€ et les prévisions nouvelles d'un montant de 891.566€.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
 VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Y	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 488 800,00	2 902 046,38
Z	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
A	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (3)	0,00	648 743,72
B	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 488 800,00	3 449 800,00

INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Y	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 287 000,00	2 200 888,46
Z	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	728 400,00	110 000,00
A	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (3)	0,00	197 811,26
B	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 015 400,00	2 507 400,00

TOTAL		TOTAL	
Y	TOTAL DU BUDGET (3)	5 504 200,00	5 949 200,00

(1) Les crédits votés constituent une autorisation de dépense pour la période budgétaire. De même, pour les crédits excédentaires et la durée supplémentaire, les crédits sont affectés aux crédits votés par le conseil municipal. Les crédits excédentaires sont affectés aux crédits votés par le conseil municipal. Les crédits excédentaires sont affectés aux crédits votés par le conseil municipal.

(2) Le R.A.R. est le solde de l'exercice précédent. Il est affecté aux crédits votés par le conseil municipal. Les crédits excédentaires sont affectés aux crédits votés par le conseil municipal.

(3) Le résultat de fonctionnement est le solde de l'exercice précédent. Il est affecté aux crédits votés par le conseil municipal. Les crédits excédentaires sont affectés aux crédits votés par le conseil municipal.

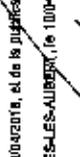
IV - ANNEXES
 ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres au bureau : 27
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Absentéisme : 0
 Date de convocation : 08/03/2018
 Présenté par M. Alexandre BASSOULIN, Maire (1),
 A. AVENNES-LES-AUBERT, le 08/04/2018
 M. Alexandre BASSOULIN, Maire,
 Délibéré en l'assemblée (2), tenue en session ordinaire
 A AVENNES LES AUBERT, le 08/04/2018
 Les membres de l'assemblée délibérante (3).



BACQUET GEORGES		
BASQUIN ALEXANDRE		
BEAUVOR MARIE-FRANÇOISE	Procuration à M. R. Tesson	
BERNIER JEANNE-MARIE		
BISIAUX ANDRE		
BOZON FRANCOISE		
CHATELAIN RODOLPHE		
GERNEZ DOMINIQUE	Procuration à M. A. Basquin	
GOFFART ANDRE		
HERBIN JEAN-BAPTISTE		
HEZARD HAZARDIANIS		
LEDDUC FREDERIC	Procuration à M. G. Baquet	
LESAGE DENISE	Procuration à M. A. Giffart	
MAILLARD LAURENT		
MENCHER JACQUES		
MONTEIRO LOPEZ LAURENDE	Procuration à M. A. Sorreana	
MOREAU CLAUDE		
PARENT BODIE	Procuration à M. L. Mailard	
PAVALUX JEAN-CLAUDE		
PORTIER CAROLE	Procuration à M. J. C. Pavayse	
SAKALOWSKI ISABELLE		Absente

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	IV
	D3

SANTER SYLVIANE	Absente
SANTER THIERRY	Procurateur à M ^{me} J.M. Benier
SORREAU ANNIE	
YESSON ROSELYNE	
THIERY ANTHIEU	
WASSON VINCENT	

Courte agréée par M. Alexandre BASSOIN, Maire (1), créée lors de la transformation en commune, le 10/04/2018, et de la dissolution le 10/04/2018

A AVESNES-LES-AUBERT, le 10/04/2018

(1) Indiquer le numéro de l'arrêté de l'assemblée.
(2) L'assemblée élue lors de la dernière élection municipale.



Le Maire,

Alexandre Bassoin

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avalent donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

N° 8/06/04/2018 – SUBVENTIONS 2018

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2018.

Adopté **À L'UNANIMITÉ** moins les élus qui n'ont pas pris part au vote, comme détaillé dans l'état ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-21500374-20180406-B_06_04_2018-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

SUBVENTIONS	ATTRIBUTIONS 2018	VOIX POUR	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
A.P.E. Collège Paul Longevin	300,00	25	
A.P.E. Ecole Primaire et Maternelle	3 600,00	25	
Amicale des Anciens d'Algérie (FNACA)	950,00	25	
Amicale des Sapeurs Pompiers	750,00	24	V. WAXIN
Amicale du Personnel Communal Actif	2 200,00	25	
Arts et Culture	2 000,00	25	
Avesnes Cyclo Sports	600,00	25	
Baby Foot Avesnois	500,00	24	1 PROC. F.LEDUCCQ
Club de Judo Jujitsu d'Avesnes	600,00	25	
Amicale du Personnel Communal Retraité	3 300,00	25	
Coopérative Scolaire Danièle Cosanova	500,00	25	
Coopérative Scolaire Joliet Curle	650,00	25	
Cultur'Danse	1 500,00	23	R.TESSON + 1 PROC. M.-P. BEAUVOIS
Groupe Arpège (avec partitions)	4 000,00	25	
Harmonie Batterie (avec partitions et instruments)	3 600,00	25	
Karaté Club Avesnois	1 300,00	25	
Les Godillots Avesnois - section marche	500,00	25	
Les Godillots Avesnois - section yoga	250,00	25	
Les Majorettes (avec partitions)	3 000,00	25	
Les Pêcheurs Avesnois	650,00	25	
Les Pétaqueux	350,00	25	
Les Pétaqueux (subv. excep. concours Ducasse Septembre)	85,00	25	
Les Randonneurs Avesnois	500,00	25	
Olympique Club Avesnois	11 000,00	25	

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Adressé le
ID : 024-21810074-20180408-00_04_2018-03

Secours Populaire Comité Local Avesnes	1 500,00	25	
Société de Chasse d'Avesnes	280,00	25	
Tennis Club Avesnois	1 200,00	24	R. CHATELAIN
Union des Retraités et Personnes Agées	840,00	25	
Volley Ball Badminton Avesnes	1 200,00	25	
V's'Ron Toudis Là	750,00	25	
Honneur et Patrie du Nord	100,00	25	
Les Billonneux du 112	180,00	25	
Zumba Fitness	400,00	25	
TOTAUX	49 075,00		
SUBVENTION C.C.A.S.	85 000,00	25	
PARTICIPATIONS			
Action - Propreté en Ville	27 720,00	20	G.BACQUET + 1 PROC. F.LEDUCCQ + L.MAILLARD + 1 PROC. E.PARENT + J.-B.HERBIN
Action - Espace de Vie Sociale	3 500,00	20	G.BACQUET + 1 PROC. F.LEDUCCQ + L.MAILLARD + 1 PROC. E.PARENT + J.-B.HERBIN

Les associations : Don du Sang, Loisirs et Voyages, Groupe Emmanuel et Colombophilas n'ont pas sollicité de subvention
Ne prenant pas part au vote les présidentes et membres d'associations ainsi que les délégués d'Action

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Adressé le
ID : 024-21810074-20180408-00_04_2018-03

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avait donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Étaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 9/06/04/2018 - COTISATION POUR L'ASSOCIATION ACTION

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Depuis plusieurs années, la commune d'Avesnes-les-Aubert est adhérente à l'association Intercommunale ACTION.

À ce titre, la municipalité est appelée à régler une cotisation annuelle fixée en 2018 à 748 €.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal autorise le versement de cette cotisation annuelle. (Ne prennent pas part au vote : les délégués d'ACTION (G. BACQUET + procuration M-P BEAUVOIS, E. PARENT, L. MAILLARD, J-B HERBIN)).

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20180408-8_08_04_2018-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR, 2018
- et publication en date du 11 AVR, 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 10/06/04/2018 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2018 - DEPENSES

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

Le Conseil Municipal se prononce favorablement **À L'UNANIMITÉ** sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses telles que proposées, applicables à compter du **1^{er} Mai 2018**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

TARIFS DEPENSES

	tarif 2017	proposition 2018
BOURSES COMMUNALES		
Les bourses communales sont réservées aux enfants d'AVESNES LES AUBERT, fréquentant des établissements du second degré (lycée) et n'exerçant pas d'activité professionnelle continue ou une formation professionnelle		
catégorie 1: familles inscrites au CCAS	65,00 €	65,00 €
catégorie 2: familles non inscrites au CCAS	45,00 €	45,00 €
catégorie 3 : bourse aux bacheliers continuant leurs études et dont les parents paient moins de 300 € d'impôts (avant réductions fiscales)	216,00 €	216,00 €
PRIME AUX NOUVEAUX NES	26,00 €	26,00 €
MEDAILLES SAPEURS POMPIERS		
union	16,00 €	16,00 €
ancienneté argent sans rosette	21,00 €	21,00 €
ancienneté argent avec rosette	24,00 €	24,00 €
ancienneté vermeil sans rosette	24,00 €	24,00 €
ancienneté vermeil avec rosette	27,00 €	27,00 €
MEDAILLES SOCIETES MUSICALES		
60 ans	93,00 €	93,00 €
50 ans	57,00 €	57,00 €
40 ans	46,00 €	46,00 €
30 ans	36,00 €	36,00 €
25 ans	31,00 €	31,00 €
20 ans	21,00 €	21,00 €
15 ans	15,00 €	15,00 €
10 ans	10,00 €	10,00 €
5 ans	7,00 €	7,00 €
MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE		
bronze	39,00 €	39,00 €
argent	46,00 €	46,00 €
or	53,00 €	53,00 €
MEDAILLES DU TRAVAIL		
argent	22,00 €	22,00 €
vermeil	24,00 €	24,00 €
or	34,00 €	34,00 €
grand or	79,00 €	79,00 €
MEDAILLES DEPARTEMENTALES, REGIONALES et COMMUNALES		
argent	51,00 €	51,00 €
vermeil	51,00 €	51,00 €
or	51,00 €	51,00 €
DIVERS		
tickets remis aux élèves des écoles, aux enfants de l'accueil de loisirs, aux participants des fêtes communales	1,50 €	1,50 €
bons de boissons - buvette	2,00 €	2,00 €

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur **Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avait donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 11/06/04/2018 - TARIFS ET REMUNERATIONS DIVERSES 2018 - RECETTES

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

Le Conseil Municipal se prononce favorablement **À L'UNANIMITÉ** sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes telles que proposées, applicables à compter du 1^{er} Mai 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR, 2018
- et publication en date du 11 AVR, 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

TARIFS RECETTES

DESCRIPTION	SANS CHAUFFAGE		AVEC CHAUFFAGE	
	tarif 2017	prop. 2018	tarif 2017	prop. 2018
LOCATION SALLE DES FÊTES				
type de manifestation				
personnes d'AVESNES LES AUBERT	450,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €
repas week-end	240,00 €	340,00 €	450,00 €	450,00 €
repas hors week-end 2ème jour	80,00 €	80,00 €	125,00 €	125,00 €
vin d'honneur et repas froids	103,00 €	160,00 €	140,00 €	200,00 €
personnes de l'extérieur	661,00 €	584,00 €	700,00 €	700,00 €
repas week-end	412,00 €	412,00 €	525,00 €	525,00 €
repas hors week-end 2ème jour	119,00 €	119,00 €	150,00 €	150,00 €
vin d'honneur et repas froids	165,00 €	200,00 €	185,00 €	250,00 €
location équipements extérieurs et repas d'affaires	754,00 €	754,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
expositions diverses - ventes	664,00 €	664,00 €	900,00 €	900,00 €
1er jour	216,00 €	216,00 €	360,00 €	360,00 €
jours suivants				

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
FORFAIT NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES	100,00 €	100,00 €

Le forfait nettoyage de la salle des fêtes est appliqué uniquement si la salle louée n'est pas venue nettoyée.

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
LOCATION SALLE LANDY	60,00 €	60,00 €

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
LOCATION DE MATERIEL		
tables, le mètre	0,70 €	0,70 €
la chaise	0,70 €	0,70 €

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
LOCATION DE VAISSELLE		
ménagère 12 couverts	4,50 €	4,50 €
verres, assiettes, faïences		
de 1 à 50 pièces	11,00 €	11,00 €
de 51 à 100	20,00 €	20,00 €
de 101 à 200	30,00 €	30,00 €
de 201 à 300	40,00 €	40,00 €
de 301 à 400	60,00 €	60,00 €

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
REMPLACEMENT DE VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE		
Passiette	3,00 €	3,00 €
la tasse	1,00 €	1,00 €
le verre	1,40 €	1,40 €
fourchette	1,20 €	1,20 €
couteau	1,30 €	1,30 €
placard	5,00 €	5,00 €

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
TARIFS RELATIFS AU CIMETIERE		
concession perpétuelle, le mètre carré	100,00 €	100,00 €
concession 50 ans, le mètre carré	60,00 €	60,00 €
concession 30 ans, le mètre carré	60,00 €	60,00 €
droits du ventre caveau ou columbarium (taxe funéraire)	20,00 €	20,00 €
caveau 30 ans 40x40 columbarium	800,00 €	800,00 €
caveau 30 ans 40x40 columbarium	600,00 €	600,00 €
occupation caveau communal provisoire par jour, limité à 20 jours	1,00 €	1,00 €
caveau 50 ans	800,00 €	800,00 €
caveau 30 ans	600,00 €	600,00 €
droit de déposer les cendres au jardin du cimetière (taxe de déplacement)	20,00 €	20,00 €
réservation emplacement sur une colonne avec fourniture et pose d'une plaque gravée pour 20 ans	200,00 €	200,00 €
réservation emplacement sur une colonne avec fourniture et pose d'une plaque gravée pour 60 ans	300,00 €	300,00 €

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
DROITS DE PLACE		
emplacement à l'année	60,00 €	60,00 €
emplacement occasionnel, le mètre	2,00 €	2,00 €
estimation d'entretien	50,00 €	50,00 €
terrasses, déviation sur domaine public		
le mètre carré, par mois	5,00 €	5,00 €
estimation emplacement forain	50,00 €	50,00 €

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
MAISON DU PATRIMOINE		
tarif individuel	1,50 €	1,50 €
tarif de groupes	8,00 €	8,00 €

DESCRIPTION	tarif 2017	prop. 2018
TARIFS DIVERS		
entrées spectacles (gratuit - 12 ans)	5,00 €	5,00 €
photocopie 1 page A4 (tirage spécifique)	0,20 €	0,20 €
photocopie 1 page A3 (tirage spécifique)	0,30 €	0,30 €
sortie des élèves	30,00 €	30,00 €
animation touristique	0,50 €	0,50 €

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAUX, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAUX, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 12/06/04/2018 - SIDEC – PARTICIPATION 2018

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

Afin de contribuer aux charges syndicales du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis, il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le mode de participation 2018. Il vous est proposé une participation sous forme de participation directe comme en 2017.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2018 le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe comme en 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire :

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avait donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 13/06/04/2018 - SIVOM – PARTICIPATION 2018

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, Séniors et Handicap

Chaque année, et conformément au livre II, Titre 1^{er}, Chapitre II, Section 4 et l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le mode de recouvrement des dépenses exécutées par le SIVOM pour le compte de notre commune membre de ce syndicat.

Comme pour l'année 2017, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le mode de recouvrement par la voie des centimes syndicaux pour l'année 2018.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le mode de recouvrement des charges liées à la participation du SIVOM en 2018 par la voie des centimes syndicaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le

510

090-215900374/20180406-14306_04_2018-DE

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avalent donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAUX, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 14/06/04/2018 - GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE POUR LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT 92/5 rue Paul Vaillant Couturier

Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme et au Logement

Par courrier en date du 29 décembre 2017, la société PROMOCIL, 6 rue de la Croix à MAUBEUGE (59602) a sollicité de la commune la garantie financière d'un emprunt de 62 596 euros pour la réalisation de travaux de réhabilitation du logement situé 92/5 rue Paul Vaillant Couturier.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 73 244 en annexe signé entre SOCIETE D'HLM PROMOCIL ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune d' Avesnes-Les-Aubert accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 000 000 € par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 73 244 constitué de 1 Ligne du Prêt (5222799).

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 21/12/2017

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FOND D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de LILLE



Emprunteur : 0089966 - SA HLM PROMOCIL
N° du Contrat de Prêt : 73244 / N° de la Ligne de Prêt : 6222788
Opération : Réhabilitation
Produit : PAM

Capital prêté : 62 966 €
Taux actuariel théorique : 1,35 %
Taux effectif global : 1,35 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (%)	Échéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêt (en €)	Intérêt théorique (en €)	Capital restant dû (en €)	Capital restant dû théorique (en €)
1	21/12/2018	1,35	2 966,79	2 121,74	845,05	0,00	60 474,26	0,00
2	21/12/2019	1,35	2 966,79	2 190,93	818,40	0,00	58 329,87	0,00
3	21/12/2020	1,35	2 966,79	2 179,42	787,37	0,00	56 144,46	0,00
4	21/12/2021	1,35	2 966,79	2 206,84	757,96	0,00	53 935,61	0,00
5	21/12/2022	1,35	2 966,79	2 239,86	729,13	0,00	51 696,96	0,00
6	21/12/2023	1,35	2 966,79	2 269,88	697,91	0,00	49 428,07	0,00
7	21/12/2024	1,35	2 966,79	2 299,91	667,28	0,00	47 126,59	0,00
8	21/12/2025	1,35	2 966,79	2 330,55	636,24	0,00	44 796,01	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
170 TOUR LILLEUROPE - 11 PARVIS DE ROTTERDAM - 69777 EUR-LILLE - Tél : 03 20 14 19 99 - Télécopie : 03 20 14 19 88
hauts-de-france@caissedesdepots.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
 Reçu en préfecture le 11/04/2018
 Affiché le
 ID : 058-24-501027-2018006-14_06_04_2018-01



Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 21/12/2017

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FOND D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de LILLE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (%)	Échéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêt (en €)	Intérêt théorique (en €)	Capital restant dû (en €)	Capital restant dû théorique (en €)
9	21/12/2026	1,35	2 966,79	2 362,02	604,77	0,00	42 439,99	0,00
10	21/12/2027	1,35	2 966,79	2 393,80	572,99	0,00	40 042,99	0,00
11	21/12/2028	1,35	2 966,79	2 426,22	540,97	0,00	37 615,87	0,00
12	21/12/2029	1,35	2 966,79	2 460,98	607,81	0,00	35 168,89	0,00
13	21/12/2030	1,35	2 966,79	2 492,17	474,82	0,00	32 684,72	0,00
14	21/12/2031	1,35	2 966,79	2 526,82	440,97	0,00	30 169,90	0,00
15	21/12/2032	1,35	2 966,79	2 563,81	406,98	0,00	27 628,89	0,00
16	21/12/2033	1,35	2 966,79	2 594,47	372,32	0,00	24 984,62	0,00
17	21/12/2034	1,35	2 966,79	2 629,50	337,29	0,00	22 350,02	0,00
18	21/12/2035	1,35	2 966,79	2 668,00	301,79	0,00	19 690,02	0,00
19	21/12/2036	1,35	2 966,79	2 700,97	265,82	0,00	16 998,05	0,00
20	21/12/2037	1,35	2 966,79	2 737,44	229,35	0,00	14 261,81	0,00
21	21/12/2038	1,35	2 966,79	2 774,39	192,40	0,00	11 477,22	0,00
22	21/12/2039	1,35	2 966,79	2 811,85	154,94	0,00	8 655,87	0,00
23	21/12/2040	1,35	2 966,79	2 849,91	116,98	0,00	5 816,96	0,00
24	21/12/2041	1,35	2 966,79	2 888,28	78,61	0,00	2 927,28	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
170 TOUR LILLEUROPE - 11 PARVIS DE ROTTERDAM - 69777 EUR-LILLE - Tél : 03 20 14 19 99 - Télécopie : 03 20 14 19 88
hauts-de-france@caissedesdepots.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
 Reçu en préfecture le 11/04/2018
 Affiché le
 ID : 058-24-501027-2018006-14_06_04_2018-01



**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2017

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDs D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de LILLE

N° d'échéances	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Échéances (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à déduire (en €)	Capital à rembourser (en €)	Intérêts à déduire (en €)
25	21/12/2042	1,25	2 886,60	2 827,26	38,62	0,00	0,00	0,00
Total			24.188,75	42.595,00	41.573,76	0,00	0,00	0,00

A titre indicatif, la valeur du Index en vigueur lors de l'émission du présent TA est de 0,76 % (Livre A)

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse de Dépôts et de Prévoyance
 Direction des Fonds d'Épargne
 Direction Régionale Hauts-de-France
 Délégation de Lille

Caisse des dépôts et consignations
 170 TOUR LILLEUROPE - 11 PARVIS DE ROTTERDAM - 59777 EURLAILE - Tél : 03 20 14 19 99 - Télécopie : 03 20 14 19 66
hauts-de-france.caisse-des-depots.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
 Reçu en préfecture le 11/04/2018
 Affiché le _____
 ID : 000-215800374-20180405-14_01_04_2018-01

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAUX, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avalent donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAUX, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

**N° 15/06/04/2018 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018 -
RECOMPENSES**

Exposé de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire

Le Concours des Maisons Fleuries, reconduit en 2018, est ouvert aux habitants de la commune et basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale. Un jury sera appelé à noter les fleurissements existants et déterminer le classement suivant divers critères (qualité, quantité, originalité et propreté).

La commission propose deux catégories pour récompenser les participants :

- Jardin et jardinet (vue de la rue)
- Façade, balcon ou terrasse (vue de la rue).

L'Assemblée est invitée à fixer le montant global des récompenses à attribuer aux participants du Concours des Maisons Fleuries 2018 à 900 € en incluant les fleurs qui seront offertes à chaque participant.

La répartition desdites récompenses sera établie et ajustée par le jury en fonction du nombre de participants.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT.



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAUX, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAUX, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

**N° 16/06/04/2018 - APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU
SIDEN-SIAN**

**Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme
et au Logement**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L.5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 Juin 2017 portant sur des modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018,
- D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le six avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAU, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAUX, E. PARENT à L. MAILLARD, D. GERNEZ à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à R. TESSON, L. MONTEIRO LOPES à A. SORREAU, D. LESAGE à A. GOFFART, F. LEDUCQ à G. BACQUET, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes : Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme J-M BERNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Suffrages exprimés : 25

N° 17/06/04/2018 – ACCUEIL DE LOISIRS AVEC HÉBERGEMENT - ÉTÉ 2018

Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

La Municipalité organise un séjour d'été destiné aux collégiens résidant à Avesnes-les-Aubert leur faisant ainsi bénéficier de vacances à moindre prix. Il a été proposé de renouveler cette opération en 2018 en organisant un accueil avec hébergement en juillet prochain en axant le séjour sur des valeurs fortes de développement et d'épanouissement de nos jeunes adolescents par le biais d'activités transverses les conduisant à réfléchir sur le « vivre ensemble » la solidarité, le travail en commun et le monde qui les entoure (activités sur un chantier participatif, rencontres intergénérationnelles, conservation du patrimoine, environnement, solidarité...).

Ce voyage sera réservé à 30 enfants d'Avesnes-les-Aubert en âge d'accueil au collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ce séjour comprend l'hébergement, l'animation et le transport avec une durée de deux semaines.

Suite à la consultation des entreprises faite en mars et dont l'analyse s'est faite en Commission du mardi 20 mars 2018, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le choix de la société « ADP Juniors », qui propose un coût de 920 € par enfant, et la participation à verser par les familles pour ce centre de vacances en Ardèche sur la base de la proposition suivante (à l'identique de 2017) :

- 3 tranches (pour un enfant)
 - Quotient familial < 600 € = 50 €
 - 600 € ≤ QF ≤ 800 € = 150 €
 - QF > 800 € = 220 €.

- Réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

Pour les enfants qui n'iraient pas au terme du séjour, le remboursement à la municipalité se fera au prorata du nombre de jours restants.

Vu l'avis favorable de la Commission « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse » du mardi 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'organisation du séjour de deux semaines en juillet 2018, sur le choix de la société « ADP Juniors », et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 11 AVR. 2018
- et publication en date du 11 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.